



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 17 AVRIL 2008 à 19 heures**

**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES**

59161 - BP N° 13

Tél. 03.27.72.70.70

Fax 03.27.72.70.92

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du mercredi 09 avril 2008, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice ÉGO, Maire.

Etaient Présents : MM. ÉGO Patrice – LEFEBVRE Guy – MORY Nicole – MORCHOISNE Maurice – RICHEZ Annick – CANDELIER Anne.Sophie – DOMISE.PAGNEN Gérard – DERICKXSEN Thérèse présente à partir du point n° 2 – MONNIER Jeannine – CARDON Raymond – THEILLIEZ Jean.Marc – LEMAIRE Claude – PIGOT Raymond présent à partir du point n° 2 – GAY Joëlle – BRASSART Marie.Josée – PEREIRA Fabienne – JOURDAIN David – COLAU Johann – DUPAS Line – VANDEVILLE Jean.Pierre – DE SOUSA José – DESPIERRE Claudine – LEROY Isabelle – CACHEUX Guy -.

Formant la majorité en exercice

Absents excusés ayant donné procuration : MM.PLATEAU André – DHAUSSY Marie.Thérèse – BARATA.RODRIGUËS Wendy -.

Madame MORY-LOUIS Nicole a été élue Secrétaire.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2008.

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la dernière réunion et s'il y a des observations à formuler sur ce procès-verbal. Madame Line DUPAS, Conseillère Municipale souhaite faire une observation par rapport au dernier conseil, « par rapport à mon positionnement sur les indemnités de la fonction du Maire et de la fonction des Adjoints, donc nous sommes tous conscients qu'un mandat d'élu prend du temps et quelquefois un peu d'argent, il faut veiller à leur juste indemnisation c'est pourquoi l'État attribue des indemnités aux personnes élues. Juste une petite précision concernant votre indemnité Monsieur le Maire de 2.057,69 € brut, la précision c'est de dire que ça représente 4 RMI ou 2 SMIC net, pour les adjoints 883,08 € brut, donc afin de dégager de la marge de financement pour le personnel municipal n'aurait-il pas été raisonnable de limiter les indemnités comme suivant ; notamment en les limitant à 60%. C'est un avis en fait en limitant à 60% les indemnités de Maire et à 75% pour les adjoints, la différence correspondrait à 2400 € qui aurait pu permettre le financement d'un emploi pour la commune, voilà c'était une remarque que je souhaitais faire et qui justifiait le fait, la raison pour laquelle je n'avais pas voté pour les indemnités »

Monsieur le Maire lui répond « comme vous le dites justement exercer un mandat de Maire cela prend du temps, cela prend beaucoup de temps et je ne compte pas mon temps lorsque je suis ici en particulier le dimanche matin alors que tout le monde est chez soi. Alors évidemment, qu'on ne soit pas d'accord sur le montant des indemnités, je peux bien le comprendre, mais toute fonction mérite salaire. Je rappelle que les indemnités des élus ont été votées il n'y a pas lieu de revenir en arrière. Lorsque Madame vous serez Maire, vous vous attribuerez des indemnités qui correspondront à ce que vous ferez à la mairie. C'est vrai que l'indemnité est ce qu'elle est mais vous savez très bien que l'on dépense aussi beaucoup d'argent lorsqu'on est Maire ou adjoint et que l'on représente la ville !

Monsieur José DE SOUSA, Conseiller Municipal, souhaite faire une remarque « qui est simplement une réflexion que je vous soumetts. Parmi les adjoints qui sont là y compris Monsieur le Maire, un certain nombre de personnes, de retraités aussi c'est très bien ont des emplois garantis. Vous allez avoir dans la commune des

emplois aidés, qui vont arriver à terme si j'ai bien compris éventuellement est-ce qu'il y aurait une partie des indemnités qui pourraient aider éventuellement une, deux, trois personnes, je dirais à maintenir un emploi au sein de la commune financé par ces indemnités. Alors j'ai bien compris que les gens qui sont en poste et qui travaillent toujours sont amenés à perdre leur salaire et je sais ce que c'est, donc c'est une réflexion que je vous soumetts.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, adjoint aux finances, prend la parole. Il rappelle que les indemnités des élus ont toujours prêté à discussion tant au plan local que national, mais il faut quand même savoir que les indemnités certes ne se répartissent qu'entre le Maire et ses Adjointes, mais il faut savoir que les conseillers municipaux travaillent également activement pour la collectivité et passent beaucoup de temps. Le Maire et les Adjointes laissent une partie de leur indemnité à ces élus municipaux qui eux n'ont pas de revenu. Cet argent est donc utilisé à bon escient.

Monsieur DE SOUSA s'en voit ravi ce qu'il faudrait c'est le communiquer à l'ensemble du conseil municipal simplement c'est une très bonne chose.

Monsieur le Maire demande de revenir à l'approbation du procès verbal.

Sans autre observation des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire, déclare le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2008 adopté à la majorité (5 abstentions « une équipe pour gérer)

2 – Budget Primitif 2008 – Débat d'orientations budgétaires

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

La loi d'orientation n° 92-195 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République parue au journal officiel du 8 février 1992 a dans son article 11 prévu l'organisation et la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif, l'examen du budget doit donc être précédé d'une phase préalable constituée par le débat du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires (application des articles L 2312-1, L3312-1 et L4311-1 du Code Général des collectivités territoriales. Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire doivent être prévues par le règlement intérieur. Même si ce débat ne doit comporter aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, il constitue une formalité substantielle destinée à éclairer le vote des élus.

Le débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune ; il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire doit fixer le cadre dans lequel le Conseil Municipal aura à arrêter les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2008 ainsi que les conditions de l'équilibre budgétaire.

1 - Situation financière de la commune – Etat de la dette

L'endettement au 1^{er} janvier de l'exercice : Le montant des annuités d'emprunts s'élève à **461 865,47€** se décomposant comme suit :

- Remboursement du capital **369 886,21€**
- Remboursement des intérêts **91 979,27€**

Ce qui représente **7,39 %** du budget prévisionnel de fonctionnement de l'année 2008 et une contribution par habitant de **124,89€**

On constate que l'importance du montant du capital à rembourser par rapport au montant des intérêts indique qu'un certain nombre d'emprunts arrive à terme dans les toutes prochaines années :

- 3 emprunts arrivent à échéance en 2008 représentant **29 280,74€** d'annuités.
- 3 emprunts arrivent à échéance en 2009 représentant **39 503,13€** d'annuités.
- 2 emprunts arrivent à échéance en 2010 représentant **27 035,14€** d'annuités.

On constate donc qu'à l'horizon 2011, l'endettement de la commune se verra diminuer de manière conséquente ramenant l'annuité à **366 046,00€ (99,00€ par habitant)**

2 – Bilan des finances communales au 31 décembre 2007

Avant d'entrer véritablement dans le débat d'orientation il est indispensable de faire le bilan comptable de l'exercice 2007 qui vient de s'achever et de faire une analyse des résultats.

En ce qui concerne la section d'investissement :

- Le montant des dépenses réalisées en 2007 s'élève à la somme de **1 483 370,30€**
- Le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de **815 833,43€**

Ce qui représente un déficit d'exercice de **667 536,87€**

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- Le montant des dépenses réalisées s'élève à la somme de **5 641 780,40€**
- le montant des recettes réalisées s'élève à la somme de **5 326 094,44€**

Soit un déficit à la clôture de l'exercice de **315 685,96€**

Le déficit global de l'exercice pour les deux sections s'élève à la somme de **983 222,83€** auquel il convient d'ajouter l'excédent global à la clôture de l'exercice 2006, soit **2 303 606,60€** ce qui nous donne un résultat réel excédentaire au 31 décembre 2007 de **1 320 363,77€**

Analyse des résultats

La nouvelle municipalité a été confrontée, dès son installation en novembre 2006, à une situation très préoccupante en ce qui concerne l'état de bon nombre de bâtiments communaux qui ont nécessité d'importants travaux de réfection à effectuer en urgence, sans pouvoir même attendre l'octroi de subventions qui auraient pu être accordées. Citons la réfection de la mairie, les travaux d'étanchéité des écoles, la réfection de la Poste, la protection incendie de la salle polyvalente. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive. La commune a donc dû, faire face à des dépenses très importantes, ce qui explique les résultats déficitaires, tant en section de fonctionnement qu'en investissement et par voie de conséquence, la diminution de l'excédent à la fin de l'exercice 2007.

3 – Les grandes lignes de l'orientation budgétaire 2008

La dotation globale de fonctionnement des communes : la D.G.F. forfaitaire notifiée par les services de l'Etat est de **340 585,00€** en 2008 soit une progression de **1,0150** par rapport à l'an dernier ce qui représente une augmentation de **1,5 %**. L'évolution de la D.G.F. en 2008 traduit, comme les années précédentes le désengagement de l'Etat envers les collectivités territoriales qui se voient obligées de compenser les pertes de recettes versées par l'Etat par l'augmentation, pour la plupart d'entre elles, de leur pression fiscale.

- Les impôts directs locaux.

La volonté affichée de la municipalité, dès son installation en 2006, a été de diminuer la part locale de la pression fiscale qui stagnait depuis plus de 10 ans.

L'état 1259 de notification des taux d'imposition de 2008 de la taxe d'habitation et des taxes foncières fait apparaître une évolution des bases d'impositions prévisionnelles pour 2008 :

	Base d'imposition 2007	Base d'imposition 2008
Taxe d'habitation	1 931 956,00 €	1 951 000,00 €
Taxe foncière bâti	2 971 130,00 €	3 043 000,00 €
Taxe foncière non bâti	47 774,00 €	47 100,00 €

Commentaires

L'examen des bases d'imposition de la taxe d'habitation fait apparaître une augmentation de **0,98 %** qui correspond au cumul de la revalorisation forfaitaire votée par la loi de finances et des variations physiques de la matière imposable (ex. : exonérations diverses...)

Les bases d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont augmenté de **2,42 %**. Cette augmentation résulte également de la variation nominale des bases 2007 et des variations physiques de la matière imposable.

Seule la taxe foncière sur les propriétés non bâties diminue légèrement (**- 1,41 %**) et résulte exclusivement des variations physiques (ex. : terre de culture devenue constructible).

L'évolution des bases d'imposition constatées pour 2008 assure à taux constants (taux votés par le conseil municipal l'an dernier : TH = 25.01 %, FB = 18.80 % et FNB = 66.57 %) un produit fiscal attendu de **1 091 383,00€** auquel il faut ajouter un certain nombre d'allocations compensatrices pour un montant de **159 896,00€**

En 2007 et pour la première fois, le conseil municipal a décidé de diminuer la pression fiscale en réduisant de 1 % le produit fiscal attendu (soit **1 069 861,00€**) pour 2008 le conseil municipal devrait pouvoir de nouveau diminuer la pression fiscale en réduisant le produit fiscal attendu de 1 %, ramenant le nouveau produit fiscal de **1 091 383,00 €** à **1 080 470,00**. Les taux d'imposition passeraient alors :

Taxe d'habitation	de 25,01 à 24.76 %
Foncier bâti	de 18,80 à 18.61 %
Foncier non bâti	de 66,57 à 65.90 %

4 – Les investissements

Depuis 1995, tous les travaux d'investissement ont été réalisés en régie, interdisant de ce fait toute possibilité d'obtenir les aides publiques de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du département.

Le conseil municipal a la volonté dorénavant de n'engager tout programme d'investissement qu'après obtention de toutes les subventions susceptibles d'être accordées en fonction de la nature des travaux à réaliser. La mise en oeuvre de cette politique rigoureuse de gestion des investissements à réaliser durant la mandature qui débute permettra de financer ces investissements en ayant recours au minimum à l'emprunt.

La municipalité a établi le programme des investissements prévisionnels à réaliser durant ces six prochaines années

INVESTISSEMENTS	2008	2009	2010	2011	2012
Véhicules utilitaires et machines	150 000,00	50 000,00	50 000,00		
Laveuses de rue	80 000,00				
Rue du Marais	10 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00		
Concierge polyvalente	20 000,00				
Logement école Jean Lebas volets fenêtres	15 000,00				
Jacques Brel volets fenêtres	25 000,00				
Ecole Paul Langevin	35 000,00				
Couverture cantine Jean Lebas	90 000,00				
Réhabilitation maison rue des Fossés	5 000,00	150 000,00			
Hangar garage insertion	50 000,00				
Mise aux normes sécurité médiathèque	20 000,00				
Enrobés trottoir rue de l'EpINETTE	20 000,00				
Réfection carrefour rue de l'EpINETTE rue de Naves	60 000,00				
Parvis stade Marceau Dhordain	20 000,00				
Réfection voirie trottoirs rue des Prés	50 000,00				
Réfection du port et petite rue des Prés	65 000,00				
Remise en état chemin de Cagnoncles Conquistadores	35 000,00				
Presbytère	150 000,00				
Réfection impasse Louise Michel	30 000,00				
Réfection de la toiture logement concierge polyvalente	100 000,00				
Ilot étang de pêche et passerelle	30 000,00				
Aménagement cuisine Jean Lebas	50 000,00				
194, rue Jean Jaurès réhabilitation	50 000,00				
Aménagement parking paysager de la mairie	50 000,00				
Mise aux normes de la salle polyvalente + plancher	200 000,00	100 000,00			
Terrain multisports	10 000,00	1 000 000,00			
Salle des fêtes et terrain de sport synthétique	10 000,00	500 000,00	500 000,00	1 000 000,00	
Eclairage public	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Sol salle Léo Lagrange	40 000,00				
Agrandissement terrain de foot	20 000,00	200 000,00			
Epicerie sociale et services techniques	50 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	
Cuisine centrale et restaurant communal	5 000,00	500 000,00	500 000,00		
Achat chapiteau 200m²		20 000,00			
Square François Courbet	10 000,00				
TOTAL	1 680 000,00	3 590 000,00	2 560 000,00	1 510 000,00	10 000,00

Ce calendrier pourra bien évidemment être aménagé et modifié en fonction des dates d'obtention des subventions. Des travaux non prévus pourront, bien évidemment, en fonction des circonstances venir compléter cette liste qui n'est pas exhaustive.

Telles sont les grandes lignes et les grandes orientations du budget primitif 2008 et des futurs budgets jusqu'en 2011.

Monsieur le Maire demande ensuite s'il y a des questions et indique que le débat est ouvert..

Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE intervient : « Monsieur le Maire, comme vous le savez du moins nous le supposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le délai normal pour le vote du budget primitif est fixé au 31 mars de l'année et par dérogation les années d'élections au 15 avril, ors ce 17 avril nous sommes seulement au débat d'orientations alors peut-être y-a-t-il une raison dérogatoire valable s'appuyant sur des textes officiels mais que nous ignorons tous à ce jour pour justifier le non-respect du délai réglementaire et du retard et si oui quel est ou quelles sont les raisons en tout état de cause il eut été utile de s'expliquer de ce retard en préambule j'ajouterai aussi qu'il n'est peut être pas normal non plus de nous donner un document pour ce débat le jour même, le soir même »

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN, Adjoint aux finances, apporte les explications concernant le retard du vote du Budget qui a été fixé au 28 avril. « Afin de pouvoir voter le Budget Primitif le Conseil Municipal doit avoir reçu du Ministère de l'Intérieur (Direction Générale des Collectivités Territoriales) un certain nombre d'informations budgétaires nécessaires à l'élaboration du budget. Le retard dans la notification de ces informations entraîne un report systématique autorisé et prévu par la loi de 15 jours à compter de la réception de l'information. C'est précisément le cas puisque à ce jour nous n'avons toujours pas reçu notification des services du ministère de la dotation de solidarité rurale, nous n'attendrons donc pas la notification de cette D.S.R. pour voter le budget.

Concernant le non envoi du débat d'orientation budgétaire au Conseil Municipal, Monsieur DOMISE-PAGNEN s'en excuse et en assume la responsabilité puisque les informations étaient dans son ordinateur qui est par malchance en panne. Monsieur VANDEVILLE souligne que ce n'est pas la première fois qu'il y a une panne d'ordinateur ! Monsieur DOMISE-PAGNEN précise que contrairement à l'an dernier, cette fois c'est son ordinateur personnel.

Sur les emprunts :

Monsieur DE SOUSA demande au niveau des emprunts à quoi correspondent les emprunts qui arrivent à échéance en 2008, 2009 et 2010.

Monsieur le Maire donne le détail de ces emprunts qui arrivent à échéance :

- année 1994 fin en 2009 aménagement de la salle des fêtes	crédit agricole	annuité	5 089,05€
- année 1994 fin en 2010 travaux d'investissement	crédit agricole	annuité	26 234,31€
- année 1995 fin en 2009 participation travaux RN29	SIDEN	annuité	1 502,74€
- année 1998 fin en 2009 financement des investissements communaux CEPME		annuité	25 634,56€
- année 1998 fin en 2009 financement des investissements communaux CEPME		annuité	32 911,34€
- année 1988 fin en 2008 renforcement réseaux eaux rue d'En Bas et Caporal Ségard	SIDEN	annuité	841,84€
- année 1998 fin en 2010 travaux d'assainissement	CDC MINJOZ	annuité	800,83€
- année 1998 fin en 2008 travaux d'assainissement rue des fossés	CDC MINJOZ	annuité	2 804,34€

Il précise que le tableau reprenant l'état de la dette sera transmis à l'ensemble du conseil municipal d'ici le vote du budget primitif 2008.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN précise que la dette par habitant n'est pas de 571€ comme indiqué dans la presse mais de 413€ à fin 2007.

Monsieur DOMISE-PAGNEN précise que la moyenne par habitant au plan national est de 766€uros

Monsieur DE SOUSA constate que « cette situation du niveau de l'endettement est satisfaisante et que nos prédécesseurs au conseil municipal ont bien travaillé »

Monsieur DE SOUSA indique qu'avec un excédent de 1 320 000 €uros et une dette de 4 610 000 €uros pourquoi ne rembourse-t-on pas tout de suite 369 000 €uros pour faire une économie de 411 000 €uros.

Monsieur DOMISE-PAGNEN : « pourquoi rembourser par anticipation si demain nous sommes dans l'obligation de réaliser un emprunt d'un montant supérieur, surtout que les emprunts ont été souscrits à des taux très bas que l'on ne pourrait plus obtenir à présent »

Monsieur Guy CACHEUX Conseiller Municipal, rejoint la position de Monsieur VANDEVILLE : « j'estime un peu léger disons de nous donner les éléments du débat d'orientation budgétaire le jour de la réunion, si on les avait eu un peu avant cela nous aurait permis de l'examiner un peu plus dans le détail.

Monsieur DOMISE-PAGNEN le reconnaît volontiers et rappelle à nouveau qu'il est le seul responsable de cette situation.

Monsieur CACHEUX indique d'autre part que concernant les remboursements anticipés de prêts il faut se méfier car il y a une indemnité de remboursement anticipé qui fait augmenter l'encours de dette ; maintenant il faudrait peut être ainsi jauger combien on rembourse de prêts par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Monsieur DOMISE-PAGNEN partage complètement l'avis de Monsieur CACHEUX.

Monsieur VANDEVILLE : « par curiosité l'analyse des résultats en deuxième page vous parlez de cette liste n'est bien entendu pas exhaustive peut-on avoir la liste complète des travaux qui ont été réalisés en 2007 » Monsieur le Maire lui répond que cela ne pose pas de problème de plus ces travaux réalisés seront repris dans le détail dans le compte administratif 2007.

Monsieur le Maire explique qu'en début d'exercice 2007 la municipalité a dû s'acquitter de 400.000€uros de factures impayées se rapportant à l'exercice 2006.

Monsieur VANDEVILLE revient sur l'excédent de 2006 de 2.300.000 €uros « ce qui est pas mal quand vous dites que la volonté de la municipalité dès son installation a été de diminuer la part locale de la pression fiscale qui stagne depuis 10 ans. Je rappelle qu'il y avait eu une petite baisse » Monsieur le Maire indique à Monsieur VANDEVILLE qu'il n'y a eu aucune baisse ; les taux communaux d'imposition n'ont jamais bougé. Vous pourrez vérifier vous-même en Mairie en consultant les états des services fiscaux depuis 10 ans relatifs aux impôts directs locaux.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux réalisés en 2007 étaient indispensables. On n'a pas le droit de dire que durant les six prochaines années on va faire des travaux inutiles. Demandez aux riverains des rues qui n'ont jamais été refaites depuis plus de 15 ans. Monsieur VANDEVILLE n'en disconvient pas mais pense que certains sont moins urgents et peuvent attendre. « Je pense toujours au plancher de la salle polyvalente » Monsieur le Maire rappelle que ce plancher acheté à 7euros le mètre carré à SAINTHIMAT ne tient pas il s'écarte de toute part, se gondole, de plus il n'a pas été posé sur une dalle de béton comme le veut la règle de l'art et le polystyrène intercalaire produit hautement inflammable et toxique doit être enlevé. Je dois vous rappeler que la dernière réunion de la commission départementale de sécurité a encore émis un avis défavorable à l'ouverture de cet établissement au public. En cas de problème c'est le Maire qui va en prison car je suis responsable. Cette salle aurait pu être fermée au public depuis le 26 novembre 2006, seulement comme l'ancienne municipalité a démoli l'ancienne salle des fêtes nous n'avons plus aucune salle pour les manifestations.

Monsieur VANDEVILLE indique que le parquet permet quand même de faire des activités, de danser, de faire du sport. Monsieur le Maire indique que plusieurs accidents se sont produits à cause du mauvais état du parquet. Aucun match de basket n'a lieu dans cette salle à cause du revêtement de sol, il n'y a pas de football en salle, il n'y a pas de hockey, le parquet est trop dangereux. Il faut remédier à ce problème.

Monsieur le Maire explique à Monsieur DE SOUSA qu'en novembre 2006, si la salle des fêtes n'avait pas été rasée et simplement rénovée, on avait compté que pour 150.000 €uros on pouvait la rénover, on pouvait attendre et la salle polyvalente aurait été fermée pour être remise en conformité. S'ensuit un débat au sujet de la salle polyvalente et de la qualité du parquet.

Monsieur DE SOUSA revient sur le débat d'orientation et sur les investissements « il y a un poste véhicules utilitaires et machines je voudrais savoir si vous allez par la suite nous donner des précisions pour savoir de quoi il s'agit » Monsieur Maurice MORCHOISNE explique qu'un certain nombre de véhicules utilisés par les services techniques sont très vétustes et doivent être réformés l'objectif est de remplacer progressivement les vieux véhicules par des véhicules plus récents et mieux adaptés aux besoins des services techniques, les machines anciennes (tondeuses, matériels divers) doivent également être remplacées progressivement.

Monsieur DE SOUSA demande s'il est possible d'avoir le patrimoine du matériel roulant. Monsieur DOMISE-PAGNEN lui répond qu'il n'y a pas de problème.

Monsieur DOMISE-PAGNEN indique que le parc des véhicules de la commune compte quatre véhicules qui ont plus de vingt-cinq ans d'âge dont les réparations sont plus onéreuses que leur valeur vénale. Il est donc judicieux de remplacer progressivement ces véhicules par des véhicules d'occasion récents en bon état ce qui permettra de faire des économies substantielles sur les frais de réparation.

Monsieur DE SOUSA : une autre question c'est sur la conciergerie polyvalente, c'est la conciergerie salle polyvalente ?

Monsieur MORCHOISNE explique qu'il s'agit d'un immeuble situé à l'entrée de la rue des violettes appartenant à la commune qui sera réhabilité et permettra d'y loger un agent communal qui aura en charge la surveillance de l'école Jean LEBAS, du foyer des jeunes, de la cantine scolaire, du local PAIO et de la salle polyvalente.

Monsieur DE SOUSA demande des précisions sur le garage d'insertion. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un hangar situé rue Jean JAURÈS face à la médiathèque. Ce bâtiment va être aménagé en garage et être utilisé par l'association d'insertion ACTION et va permettre aux personnes les plus défavorisées de pouvoir réparer elles-mêmes leur véhicule à moindre frais. Bien entendu elles seront encadrées par des mécaniciens professionnels. Il s'agit d'un garage associatif qui sera financé pour le fonctionnement par le conseil régional. Les travaux d'aménagement de ce bâtiment seront également subventionnés par la région. Monsieur DE SOUSA demande si ce « garage » va être loué par la commune ? Monsieur le Maire indique qu'il s'agit pour l'instant d'un projet et que ces aspects n'ont pas encore été abordés. Monsieur Guy LEFEBVRE, Adjoint, précise qu'il en est ainsi pour tous les chantiers d'insertion, c'est ce qu'on appelle dans les structures d'insertion, parfois cela se fait dans le domaine du jardinage on crée des brigades vertes. Que ce soit ACCORS, ARIL, ACTION, ces associations montent des chantiers d'insertions et une partie des postes de l'encadrement est financée par la région. ACTION va mener un chantier d'insertion dans le domaine de la réparation automobile. ACTION recherche donc un site capable d'accueillir ce chantier et ce bâtiment rue Jean JAURÈS convient parfaitement à ce type d'atelier. C'est de l'action sociale.

Monsieur VANDEVILLE demande ensuite des explications sur l'épicerie sociale.

Madame Anne-Sophie CANDELIER, adjointe au Maire : « Je pense que vous savez toutes et tous ce qu'est l'épicerie sociale ou épicerie solidaire on en parle depuis un certain temps. Dans l'état actuel des choses je suis en train de faire une analyse et un recensement des besoins sociaux des gens de la commune. Actuellement le centre communal d'action sociale distribue chaque premier jeudi du mois des colis mensuels aux bénéficiaires du C.C.A.S. 70 à 80 familles bénéficiant de ces colis. Je pense que nous sommes en train de faire de « l'assistanat » nous souhaitons au C.C.A.S. que les gens bénéficiaires des colis mensuels puissent être encadrés dans une structure bien déterminée c'est à dire que notre épicerie sociale sera sous forme d'ateliers, il y aura des ateliers qui seront obligatoires, il y aura un atelier diététique, un atelier mobilité : apprendre aux gens à se déplacer, à faire des démarches administratives. L'épicerie sociale c'est une structure en dur avec des locaux destinés à permettre aux gens de se rencontrer et d'échanger ; peut-être si l'on a la place la réalisation d'une cuisine où les jeunes pourront apprendre. Cette structure ne sera pas exclusivement réservée aux personnes défavorisées, chacun pourra s'y arrêter, débattre. Le but c'est de sortir de l'assistanat. L'épicerie sociale sera financée en grande partie par le conseil général. Le conseil général nous fournira des adjoints techniques « des référents généralistes » le référent généraliste sera pris en charge complètement par le conseil général, les adjoints techniques seront financés par moitié par le conseil général et par moitié par le C.C.A.S. cette épicerie sociale générera donc à terme des emplois. J'espère que cette structure se mettra en place très rapidement » Monsieur DE SOUSA indique que : « c'est un projet tout à fait louable qu'on vous encourage à continuer. Ma remarque supplémentaire serait de pouvoir séparer les deux postes : épicerie sociale et services techniques. Monsieur DOMISE-PAGNEN explique que ces deux postes ont été réunis simplement parce que dans les deux cas il s'agit de bâtiments. Madame CANDELIER indique que le C.C.A.S. ne se contentera pas uniquement de créer une épicerie sociale. Il a en effet en projet de créer une école des consommateurs qui se sera structurée en ateliers. Elle sera « pilotée » par l'association d'insertion ACTION et ça aidera surtout les gens dans leurs démarches administratives.

Madame Line DUPAS, Conseillère Municipale, revient sur ce point : « Vous avez parlé d'ateliers obligatoires et se pose la question en cas de non-respect par les personnes de leur obligation de participer à ces ateliers que ferez vous ? On sait très bien que les obliger à participer aux ateliers cela demande beaucoup d'énergie, ça demande surtout beaucoup de volonté et on ne retrouve pas chez ces personnes malheureusement cette énergie et cette volonté »

Madame Anne-Sophie CANDELIER précise qu'il est bien évident qu'on ne va pas sanctionner d'emblée des gens qui ne vont pas participer aux ateliers. Je n'ai pas encore rencontré les services du conseil général et plus particulièrement la personne qui s'occupe des épiceries solidaires, cela ne devrait plus tarder. Je dois en principe la rencontrer d'ici une quinzaine de jours, cette personne doit nous aider dans notre démarche : savoir comment on veut recenser les personnes qui bénéficieront de l'épicerie sociale, je ne le sais pas encore. Les familles actuellement aidées ne se verront pas « couper les vivres » du jour au lendemain. Il y aura peut être un premier avertissement, un second avertissement il faudra qu'ils comprennent que c'est une démarche obligatoire. Il faut qu'ils comprennent qu'ils doivent s'inscrire dans une démarche de participation active.

Monsieur Guy LEFEBVRE précise que la démarche est d'autant plus délicate que la population RMISTE est très hétéroclite elle comprend aussi bien des ingénieurs, des personnes simples ou des jeunes en grande difficulté.

Madame DUPAS se demandait comment on pourrait faire pour rendre obligatoire la participation des publics concernés. Madame CANDELIER précise qu'ils auront quand même le choix entre les divers ateliers qui leurs seront proposés c'est simplement une démarche personnelle de reconstruction. Il n'est pas question d'imposer quoi que ce soit à qui que ce soit surtout s'il s'agit de personnes âgées. Chaque semaine ces ateliers changeront. Je parlai tout à l'heure d'un atelier mobilité, il faut savoir qu'il y a des gens qui ne savent pas prendre ne serait-ce que l'autobus sur la commune, pour faire une démarche administrative à l'A.N.P.E. par exemple ou l'ASSEDIC c'est quand même important.

Madame Line DUPAS indique que parmi les bénéficiaires des colis, il y a des personnes âgées qu'on ne peut pas assimiler à des jeunes de 25-30 ans. Madame Anne-Sophie CANDELIER précise que ces personnes âgées ne se déplacent pas. Leurs colis mensuels sont livrés à domicile et il est évident que ces personnes ne seront pas tenues de participer aux ateliers.

Monsieur DE SOUSA ma question porte sur les postes : concierge polyvalente et un poste réfection de la toiture logement concierge polyvalente est-ce la même chose ?

Monsieur DOMISE-PAGNEN précise qu'il s'agit d'un même programme de travaux mais les travaux seront réalisés en deux phases. Les travaux de toiture devant être réalisés en premier.

Monsieur DE SOUSA demande ensuite : le terrain multisports c'est quelque chose de nouveau ou une réfection de terrain existant ?

Monsieur DOMISE précise que c'est nouveau : puisqu'il s'agit d'un projet de réalisation d'un second terrain d'entraînement pour le hockey qui compte 13 équipes, 140 licenciés, ce qui pose problème pour les entraînements et pour les nombreux matches qui ont lieu les week-ends. Cette situation entraîne pour le club, quand il est obligé, faute de terrain, de jouer à l'extérieur (Paris, Rouen, Le Havre..) des déplacements très coûteux d'où l'intérêt en ayant un second terrain de pouvoir jouer sur place. Ce terrain pourra servir également à d'autres activités sportives : développement du sport féminin, d'une section handisports, pour l'université permettant par la même occasion d'avoir des aides financières de l'État. Le club de football pourra également utiliser cette installation. Monsieur DOMISE-PAGNEN précise à Monsieur DE SOUSA que ce terrain devrait se situer en face de l'autre.

Monsieur DE SOUSA : j'ai une dernière question : je ne connais pas bien ESCAUDŒUVRES mais pouvez-vous me dire où se situe le square François COURBET ?

Monsieur le Maire indique que ce square qu'on a appelé « François COURBET » n'a pas encore été baptisé officiellement. Le conseil Municipal délibèrera d'ailleurs sur ce point le moment venu. Il rappelle que François COURBET a été maire de la commune. Le square qui est en cours d'aménagement se situe dans le S de la rue d'En Bas à la place de l'ancien hangar HARDY qui a été démoli.

Monsieur Guy CACHEUX pose la question suivante comment finance-t-on tous ces investissements ?

Monsieur DOMISE-PAGNEN rappelle qu'en 2007 la Municipalité a dépensé pour la réalisation des investissements à peu près la même somme sans recours à l'emprunt, ni aux subventions pour les raisons que chacun connaît. Cette année cela a été dit clairement les travaux d'investissement projetés ne démarreront qu'après l'octroi des subventions.

Monsieur CACHEUX précise que les subventions vont participer au financement des projets dans une fourchette de 40 à 60 % des montants hors taxes ne serait-il pas judicieux dans ce cadre là d'ouvrir une ligne de trésorerie qui ne serait pas budgétaire et qui permettrait d'étaler jusque 2010 et de consolider à la fin de 2010. Monsieur DOMISE-PAGNEN indique que c'est une bonne idée.

Monsieur DE SOUSA demande puisque l'on a un programme des investissements, un budget des investissements, s'il est possible d'avoir un budget avec le détail des financements en ayant l'estimation des participations financières des diverses collectivités : Etat, Région, Département.

Monsieur DOMISE-PAGNEN indique que c'est difficilement réalisable dans la mesure où l'on est pas sûr, tout d'abord, d'obtenir les subventions escomptés et encore moins les taux souhaités. Nous allons monter les dossiers opération par opération. De toute façon chaque opération devra avoir l'aval du conseil municipal pour débiter de même c'est le conseil municipal qui sollicite les subventions. Je vais voir comment on peut vous donner ce type d'information tout en étant le plus précis possible.

III – Vote des subventions et des dotations 2008 aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les propositions de subventions et de dotations aux associations ont été examinées il y a quelques semaines par la commission des finances, puis retravaillées par l'adjoint aux finances, l'adjointe aux sports et d'autres membres de la commission puis renvoyées à l'ensemble des membres de la commission.

Nous avons cette année encore, examiné, quelquefois avec beaucoup de difficultés, les comptes des associations et avons joué la confiance, malgré des explications parfois très nébuleuses. Le montant des subventions a été relevé de 13% pour un montant total de 217.200 € au lieu de 192.560 € l'an dernier. C'est encore un gros effort pour permettre à nos associations de progresser.

Chaque association recevra, en fin d'exercice, le bilan de l'année écoulée : Ce qu'elle coûte, en totalité, à la commune et aux administrés (investissements, travaux, entretien, subventions et salaires).

LES SPORTS

Les associations sportives sont de loin les plus coûteuses pour le budget communal, avec près de 170 000 € soit 78 % du budget total. Ce sont donc elles qui devront être les plus attentives à leurs dépenses car elles devront tout

justifier dans un cadre légal. Nous ne pourrions pas toujours augmenter ces montants sans bonnes raisons car le budget n'augmente pas de cette façon. Il est aussi rappelé que les associations qui reçoivent plus de 23 000 € sont soumises à un devoir de résultats (développement, effectifs, accession en division supérieure, etc...). Elles doivent, en plus de leur demande, présenter un bilan d'activités de l'année en cours, et un prévisionnel de l'année suivante. Ces paramètres seront des indicateurs dans la décision de la commission des finances.

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
ASSOCIATION LA SCALDOBRIGIENNE	SCALDO	DERMY Bernard	1 500,00	1 000,00	1 500,00
GYMNAST-ENTRETIEN ADULTES	G.E.A.	DHAUSSY Marie-Thérèse	1 350,00	1 500,00	1 500,00
PETANQUE CLUB	P.C.E.	QUERLEU Serge	5 000,00	6 000,00	5 000,00
HOCKEY CLUB ESCAUDOEUVRES	H.C.E.	GRATTEPANCHE Michel	28 000,00	28 000,00	28 000,00
TENNIS DE TABLE	T.T.E.	SETAN Frédéric	18 800,00	18 300,00	19 000,00
CYCLO CLUB ESCAUDOEUVRES	C.C.E.	THELLIEZ Jean-Marc	5 100,00	5 100,00	5 100,00
M K C (MAWASHI KARATE CLUB D'ESCAUDOEUVRES)	M.K.C.E.	VANDEVILLE Jean-Pierre	2 900,00	4 500,00	3 000,00
GARDONS LA PÊCHE	G.L.P.	VALEZ Guy	4 000,00	4 500,00	4 500,00
BASKET CLUB ESCAUDOEUVRES	B.C.E.	DOISE Françoise	33 000,00	35 000,00	33 000,00
CERCLE ATHLE.ET SPORTIF	C.A.S.E.	CHARLET Vincent	40 000,00	50 700,00	45 000,00
ECOLE GYMNASTIQUE ENFANTS	E.G.E.	MORY Nicole	800,00	1 000,00	1 000,00
JUDO JUJITSU	J.J.E.	MORY Yves	13 000,00	13 000,00	13 000,00
				TOTAL	159 600,00

LES ANCIENS COMBATTANTS

Ces deux associations s'évertuent à maintenir le souvenir et la mémoire des combattants. Elles demandent de faibles subventions et, par leurs actions, essaient de recueillir les fonds nécessaires à leur équilibre financier. Elles ne représentent que 1,8 % du total, avec 3900 €.

ASSOCIATIONS COMMEMORATIVES	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
FNACA (FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE)	F.N.A.C.A	DAIX Edouard	2 500,00	2 500,00	2 500,00
ASS DT PRIS GUERRE (ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE)	A.C.P.G.	RACLOT Louis	1 400,00	1 400,00	1 400,00
				TOTAL	3 900,00

L'ANIMATION DE LA VILLE

La plupart de ces associations sont récentes et même si nous n'avons accédé totalement à leurs demandes, nous avons fait un certain effort. A elles de prouver qu'elles méritent plus. On espère que l'encadrement des jeunes sera l'objectif de certaines. Avec 17 500 €, c'est 8 % du budget que nous consacrons à cette animation. Une augmentation de plus du double par rapport à 2007.

ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
THE FLORA COMPAGNY	T.F.C.	MARLIERE Philippe	5 000,00	2 900,00	2 900,00
ASS ESPACE NATURE ET ANIMALIER	E.N.A.	TANCHON Yves	500,00	7 000,00	7 000,00
ASS LES JEUNES TALENTS	J.T.E.	FONTAINE Mélanie	500,00	3 000,00	2 500,00
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE	U.C.A.E. "Scaldo Bouge"	WECLAWIAK Gilles	500,00	7 000,00	5 000,00
				TOTAL	17 400,00

LES LOISIRS

Le vieillissement de la population est une des conséquences du développement des associations dites de loisirs. Nouvelles aussi ces associations de quartier qui cherchent à organiser entre voisins des activités communes pour mieux vivre ensemble. C'est 4 % du budget qui est affecté pour aider ces associations dans leurs actions avec 8500 €.

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
CLUB 3 ^{ème} ÂGE SCALDOBRIGIEN	C.T.A	GUIMIER Roger	1 000,00	1 500,00	1 000,00
ASS.CLUB DU TEMPS LIBRE	C.T.L.	GUILLEMAIN Jean-Claude	2 000,00	3 000,00	3 000,00
O3 RACING	O.3.R.	RONNEL Frédéric	500,00	1 000,00	1 000,00
ASSOCIATION DANSE DE SALON	A.D.S.E.	WOISEL Eliane	500,00	2 000,00	2 000,00
ASSOCIATION QUARTIER TISSERINS	A.Q.T.	PHOLOPPE Stéphane	500,00	1 000,00	1 000,00
AMITIES INTERNATIONALES D'ESCAUDŒUVRES	A.I.E.	DHAUSSY André	0,00	500,00	500,00
				TOTAL :	8 500,00

LA CULTURE

C'est une résurrection qui se passe devant nos yeux avec le développement de la culture à tous les niveaux. En stagnation depuis dix ans, les différentes manifestations de cette année sont vraiment d'un niveau culturel élevé. Nous avons donc tout fait pour leur donner un coup de pouce avec un total de plus de 22.000 €, soit plus de 10 % du budget.

ASSOCIATIONS CULTURELLES	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
HARMONIE MUNICIPALE ESCAUDŒUVRES	H.M.E.	BLONDIAUX Yves	5 000,00	5 500,00	5 500,00
GROUPE GENEALOGISTES AMATEURS CAMBRESIS	G.G.A.C.	DOMISE -PAGNEN Gérard	500,00	1 500,00	1 500,00
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES	O.M.C.E.	VALEZ Guy	1 760,00	4 000,00	4 000,00
SCALDOCOUTURE	S.C.	COUPEZ Bernadette	500,00	1 150,00	1 150,00
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES (O.M.C.E. - INTERVENTION MUSIQUE ECOLES)	O.M.C.E.	VALEZ Christiane	10 000,00	10 000,00	10 000,00
				TOTAL :	22 150,00

L'ENTRAIDE ET LE SOCIAL

Nous ne sommes pas en reste avec ces associations qui seront subventionnées à hauteur de leurs demandes, soit un montant de 205.800 €. Les 200.000 € du C.C.A.S. ne sont pas repris dans les pourcentages, il s'agit des recettes de fonctionnement d'un budget spécifique et non pas une subvention classique.

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTE
A.P.É. (ASSOCIATION LES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES)	A.P.É.	MORCHOISNE Franck	3 800,00	3 800,00	3 800,00
U.N.R.P.A. (UNION NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES)	U.N.R.P.A	MUSY Claude	1 700,00	2 672,00	2 600,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	C.C.A.S.	CANDELIER Anne-Sophie	150 000,00	200 000,00	200 000,00
				TOTAL :	206 400,00

TOTAL DES SUBVENTIONS : 417 950,00 Euros

LES DOTATIONS

Nous avons séparé les dotations qui souvent concernent des dons à des associations d'intérêt nationales ou régionales, voire locales qui représentent un intérêt pour la commune (associations caritatives, culturelles...). Elles représentent cette année près de 27.000 €..

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRE DE DOTATIONS	2007	2008
ASS ACTION	1 200,00 €	2 800,00 €
THEATRE EN CAMBRESIS	2 000,00 €	2 800,00 €
ASS.DEPART.INFORM.LOGEMENT (ADIL)	150,00 €	518,00 €
SYNDICAT C.G.T. COMMUNAUX D'ESCAUDOEUUVRES	0,00 €	600,00 €
SOCIETE DEFENSE ANIMAUX (SDA)	1 600,00 €	1 610,00 €
NOUVE.ASS.FR.SCLEROSE PLAQUES	200,00 €	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	400,00 €
INSTITUT RECHERCHES CANCER	200,00 €	200,00 €
AIDES	200,00 €	200,00 €
CENTRE REGIONAL NORD (VACANCES DE NEIGE)	100,00 €	100,00 €
ASS CYCLO CLUB CAMBRESIEN	500,00 €	2 600,00 €
DEPORTES (INTERNES RESISTANTS)	450,00 €	450,00 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00 €	500,00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	3 280,00 €	3 280,00 €
AFM (MYOPATHIES)	200,00 €	200,00 €
PAROISSE : SAINT VAAST - SAINT-GERY	100,00 €	100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00 €	150,00 €
SCENES MITOYENNES	8 000,00 €	8 000,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	400,00 €	400,00 €
ASSOCIATION TCHERNOBYL	200,00 €	200,00 €

ASS NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	0,00 €		150,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 900,00 €		1 900,00 €
AMICALE LAÏQUE	250,00 €		250,00 €
CAMBRAI AMITIES	500,00 €		500,00 €
		TOTAL :	28 108,00 €

TOTAL DES DOTATIONS : 28 108,00 €uros

CONCLUSION

L'ensemble de ces sommes nécessaires au bon fonctionnement de tous ces groupements de bénévoles représente tout de même 6,8 % du budget total de la commune, soit plus de 160 € par habitant. Il y a beaucoup de communes de même importance, voire plus grandes qui ne consentent un effort financier aussi important pour leurs associations.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE souhaite intervenir au sujet de la subvention accordée au M.K.C. Monsieur Jean-Pierre VANDEVILLE, Conseiller Municipal, prend la parole : « Je ne discute pas votre décision d'attribuer une subvention inférieure à celle de 2007, mais la subvention demandée était de 4500 €uros je l'avais d'ailleurs rappelé à Madame MORY adjointe aux sports, voilà c'est tout je tenais simplement à mentionner cela »

Monsieur le Maire demande des explications à Monsieur VANDEVILLE. Madame Nicole MORY, adjointe aux sports, explique que Monsieur DOMISE-PAGNEN s'est en fait basé pour attribuer la subvention après avoir examiné les besoins de l'association. S'il a proposé 2870 €uros c'est parce que je pense que le besoin était de 2736€uros par rapport au chiffre du bilan. Monsieur VANDEVILLE m'a également rappelé que le SAMOURAÏ D'OR avait eu lieu à PROVILLE, la salle polyvalente n'étant pas disponible.

Monsieur VANDEVILLE indique qu'il n'y a eu ni recette, ni dépense, mais les frais de déplacement ont augmenté et vont augmenter.

Monsieur le Maire précise que s'il apparaît un problème par rapport aux subventions accordées, la commission des sports peut être saisie et une subvention exceptionnelle peut être accordée. Rien n'est figé.

Monsieur Gérard DOMISE-PAGNEN adjoint aux finances rappelle qu'il s'est basé pour la plupart des associations, quand on pouvait, lire le bilan, car ce n'était pas le cas pour toutes les associations loin s'en faut, on s'est surtout basé sur ce qui était fonctionnel, c'est à dire, ce qu'a besoin l'association pour fonctionner (championnats, activités), Si une association sportive organise une manifestation internationale, l'association devra nous remettre un budget prévisionnel pour que nous puissions en discuter et lui accorder une complément de subvention. Madame MORY suggère pour le karaté de faire passer la subvention à 3000 €uros et la commission des sports réexaminera le dossier du MKC pour la subvention 2008. Monsieur le Maire décide d'arrondir à 3000 €uros, les 1500 €uros manquants feront l'objet d'un examen par la commission des sports et cette somme pourra être allouée sous forme de subvention exceptionnelle.

Madame Line DUPAS, Conseillère Municipale, souhaite connaître les raisons pour lesquelles le tennis de table d'ESCAUDŒUVRES s'est vu octroyer une subvention supérieure à sa demande contrairement à l'association dont on vient de parler ! 18300 €uros demandés, 19000 €uros accordés. Monsieur le maire explique que le tennis de table est un club qui a rencontré ces dernières années d'énormes difficultés. Après le départ de son entraîneur Monsieur Bernard PENAUD et de Martine THIERRY, Championne du monde et d'Europe handisports. Le club est aujourd'hui sur la voie du redressement.

Monsieur DOMISE-PAGNEN précise que les 700 €uros de subvention supplémentaire ont été attribués à ce club pour tenir compte des frais de justice que ce club a dû payer suite au licenciement de l'ancien entraîneur.

Monsieur DOMISE-PAGNEN tient à apporter des informations concernant le club de basket. La subvention de 2007 a été maintenue en 2008 soit 33.000 €uros mais il faut savoir que les documents comptables présentés par ce club sont plus que nébuleux, il apparaît au bilan des annuités de remboursement d'emprunt dont on ne connaît pas le montant. Les prévisions d'annuités d'emprunt sont mentionnées mais pas le montant. Il faudra se pencher avec beaucoup d'attention sur le budget de ce club.

Monsieur le Maire indique ensuite que le club de football le CASE a demandé une subvention de 50.700,00 €uros la subvention accordée est inférieure à la demande et s'élève à 45.000,00 €uros. J'ai reçu pour la circonstance Monsieur CHARLET, Président du CASE, en présence de Madame MORY, adjointe aux sports. Monsieur CHARLET s'est justifié, en indiquant que ces besoins sont bien supérieurs à la subvention. La preuve en est la participation du 8^{ème} tour de la coupe de France. Pour l'instant le club ne connaît pas le montant de ce que la ligue va leur reverser. Mais ils ont eu à faire face à des dépenses imprévues en primes de matches. Il faut rappeler

également que le CASE a depuis plusieurs années leurs équipes de jeunes qui évoluent en ligue d'où des déplacements importants. 13 équipes, beaucoup d'entraîneurs. Pour l'instant on en reste à 45.000,00 € nous allons à nouveau les rencontrer et ajusterons leur subvention si cela s'avère nécessaire.

Monsieur DE SOUSA souhaite connaître quelles sont les dépenses des A.C.P.G.

Monsieur le Maire explique que leur budget sert à payer des gerbes, des plaques (40 gerbes par an, l'aide aux veuves par l'attribution de colis. Le but est de perpétuer la mémoire. Ils animent également la ville puisqu'ils organisent périodiquement des repas.

Monsieur Guy CACHEUX rappelle que la commission des finances avait décidé d'accorder une subvention de 2600 € pour l'U.N.R.P.A puisqu'elle avait une trésorerie de 2672,00 €.

Monsieur DOMISE-PAGNEN constate qu'il y a effectivement une erreur la subvention 2008 est bien de 2600,00 €

Monsieur Guy LEFEBVRE indique que pour l'association A.D.I.L. il doit y avoir une erreur. La subvention était de 150 € l'an dernier. Pour cette année la participation financière, on le verra au point n° 6 de l'ordre du jour est de 518,00 € et correspond à une participation par habitant.

Monsieur le Maire indique que la subvention au cyclo club d'ESCAUDŒUVRES passe de 500 € à 2600 €. Cette somme est destinée à financer la course cycliste organisée lors de la fête communale pour la première fois c'est une course « élite nationale » donc une manifestation de très haut niveau qui sera organisée sur un circuit de 7 kilomètres. Monsieur Jean-Marc THELLIEZ, conseiller municipal, indique que le matin le cyclo organisera un « rallye » cyclo permettant à chacun de découvrir le vélo en particulier les plus jeunes. Pour l'occasion une association d'anciens coureurs professionnels participera à ce rallye qui est en fait un « Brevet AUDAX »

Monsieur VANDEVILLE demande pourquoi les subventions aux associations sportives ne sont-elles pas examinées dans un premier temps par la commission des sports ? Monsieur le Maire indique que c'est une remarque pertinente : pour ces associations les demandes de subventions pourraient en effet être examinées par les deux commissions : sports et finances.

Madame MORY rappelle qu'avant ces subventions étaient examinées par la commission des sports. Tous les présidents étaient convoqués par la commission, les présidents devaient répondre à toute une série de questions. Cette méthode faisait penser à un « tribunal » et était peu appréciée des présidents c'est pourquoi nous n'avons pas voulu poursuivre dans cette voie.

Monsieur le Maire souhaite réunir l'ensemble des présidents des associations afin de leur expliquer ce qu'ils doivent faire et produire comme documents pour l'examen des subventions.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions de subventions et dotations 2008 aux associations.

Après en avoir largement débattu, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'allouer aux associations ci-après, au titre de l'exercice 2008, les subventions et dotations suivantes :

SUBVENTIONS ET DOTATIONS 2008

22/04/2008 11:23

ASSOCIATIONS SPORTIVES	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
ASSOCIATION LA SCALDOBRIGIENNE	SCALDO	DERMY Bernard	1 500,00	1 000,00	1 500,00
GYMNAST-ENTRETIEN ADULTES	G.E.A.	DHAUSSY Marie-Thérèse	1 350,00	1 500,00	1 500,00
PETANQUE CLUB	P.C.E.	QUERLEU Serge	5 000,00	6 000,00	5 000,00
HOCKEY CLUB ESCAUDŒUVRES	H.C.E.	GRATTEPANCHE Michel	28 000,00	28 000,00	28 000,00
TENNIS DE TABLE	T.T.E.	SETAN Frédéric	18 800,00	18 300,00	19 000,00
CYCLO CLUB ESCAUDŒUVRES	C.C.E.	THELLIEZ Jean-Marc	5 100,00	5 100,00	5 100,00
M K C (MAWASHI KARATE CLUB D'ESCAUDŒUVRES)	M.K.C.E.	VANDEVILLE Jean-Pierre	2 900,00	4 500,00	3 000,00

GARDONS LA PÊCHE	G.L.P.	VALEZ Guy	4 000,00	4 500,00	4 500,00
BASKET CLUB ESCAUDOEUVRES	B.C.E.	DOISE Françoise	33 000,00	35 000,00	33 000,00
CERCLE ATHLE.ET SPORTIF	C.A.S.E.	CHARLET Vincent	40 000,00	50 700,00	45 000,00
ECOLE GYMNASIQUE ENFANTS	E.G.E.	MORY Nicole	800,00	1 000,00	1 000,00
JUDO JUJITSU	J.J.E.	MORY Yves	13 000,00	13 000,00	13 000,00
				TOTAL	159 600,00

ASSOCIATIONS COMMEMORATIVES	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
FNACA (FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE)	F.N.A.C.A	DAIX Edouard	2 500,00	2 500,00	2 500,00
ASS DT PRIS GUERRE (ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE)	A.C.P.G.	RACLOT Louis	1 400,00	1 400,00	1 400,00
				TOTAL	3 900,00

ASSOCIATIONS D'ANIMATIONS	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
THE FLORA COMPAGNY	T.F.C.	MARLIERE Philippe	5 000,00	2 900,00	2 900,00
ASS ESPACE NATURE ET ANIMALIER	E.N.A.	TANCHON Yves	500,00	7 000,00	7 000,00
ASS LES JEUNES TALENTS	J.T.E.	FONTAINE Mélanie	500,00	3 000,00	2 500,00
UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE	U.C.A.E. "Scaldo Bouge"	WECLAWIAK Gilles	500,00	7 000,00	5 000,00
				TOTAL	17 400,00

ASSOCIATIONS DE LOISIRS	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
CLUB 3 ^{ème} ÂGE SCALDOBRIGIEN	C.T.A	GUIMIER Roger	1 000,00	1 500,00	1 000,00
ASS.CLUB DU TEMPS LIBRE	C.T.L.	GUILLEMAIN Jean- Claude	2 000,00	3 000,00	3 000,00
O3 RACING	O.3.R.	RONNEL Frédéric	500,00	1 000,00	1 000,00
ASSOCIATION DANSE DE SALON	A.D.S.E.	WOISEL Eliane	500,00	2 000,00	2 000,00
ASSOCIATION QUARTIER TISSERINS	A.Q.T.	PHOLOPPE Stéphane	500,00	1 000,00	1 000,00
AMITIES INTERNATIONALES D'ESCAUOEUVRES	A.I.E.	DHAUSSY André	0,00	500,00	500,00
				TOTAL :	8 500,00

ASSOCIATIONS CULTURELLES	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
HARMONIE MUNICIPALE ESCAUDŒUVRES	H.M.E.	BLONDIAUX Yves	5 000,00	5 500,00	5 500,00
GROUPE GENEALOGISTES AMATEURS CAMBRESIS	G.G.A.C.	DOMISE -PAGNEN Gérard	500,00	1 500,00	1 500,00
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES	O.M.C.E.	VALEZ Guy	1 760,00	4 000,00	4 000,00
SCALDOCOUTURE	S.C.	COUPEZ Bernadette	500,00	1 150,00	1 150,00
OFFICE MODERNE DE LA CULTURE d'ESCAUDŒUVRES (O.M.C.E. - INTERVENTION MUSIQUE ECOLES)	O.M.C.E.	VALEZ Christiane	10 000,00	10 000,00	10 000,00
				TOTAL :	22 150,00

ASSOCIATIONS D'ENTRAIDE	SIGLE	PRESIDENT	SUBVENTION 2007	DEMANDE DE SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2008 VOTEE
A.P.É. (ASSOCIATION LES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES)	A.P.E.	MORCHOISNE Franck	3 800,00	3 800,00	3 800,00
U.N.R.P.A. (UNION NATIONALE DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES)	U.N.R.P.A.	MUSY Claude	1 700,00	2 672,00	2 600,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	C.C.A.S.	CANDELIER Anne-Sophie	150 000,00	200 000,00	200 000,00
				TOTAL :	206 400,00

TOTAL DES SUBVENTIONS : 417 950,00 €uros

ASSOCIATIONS BENEFICIANT DE DOTATIONS	2007	2008
ASS ACTION	1 200,00 €	2 800,00 €
THEATRE EN CAMBRESIS	2 000,00 €	2 800,00 €
ASS.DEPART.INFORM.LOGEMENT (ADIL)	150,00 €	518,00 €
SYNDICAT C.G.T. COMMUNAUX D'ESCAUDŒUVRES	0,00 €	600,00 €
SOCIETE DEFENSE ANIMAUX (SDA)	1 600,00 €	1 610,00 €
NOUVE.ASS.FR.SCLEROSE PLAQUES	200,00 €	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	400,00 €	400,00 €
INSTITUT RECHERCHES CANCER	200,00 €	200,00 €
AIDES	200,00 €	200,00 €
CENTRE REGIONAL NORD (VACANCES DE NEIGE)	100,00 €	100,00 €
ASS CYCLO CLUB CAMBRESIEN	500,00 €	2 600,00 €
DEPORTES (INTERNES RESISTANTS)	450,00 €	450,00 €
ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	500,00 €	500,00 €
MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE	3 280,00 €	3 280,00 €
AFM (MYOPATHIES)	200,00 €	200,00 €

PAROISSE : SAINT VAAST - SAINT-GERY	100,00 €		100,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	150,00 €		150,00 €
SCENES MITOYENNES	8 000,00 €		8 000,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	400,00 €		400,00 €
ASSOCIATION TCHERNOBYL	200,00 €		200,00 €
ASS NOUVEAU PLANNING FAMILIAL	0,00 €		150,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	1 900,00 €		1 900,00 €
AMICALE LAÏQUE	250,00 €		250,00 €
CAMBRAI AMITIES	500,00 €		500,00 €
		TOTAL :	28 108,00 €

TOTAL DES DOTATIONS : 28 108,00 €uros

TOTAL GENERAL (SUBVENTIONS ET DOTATIONS) : 446 058,00 €

- Précise que ces subventions ne sont pas grevées d'affectation spéciale mais ont bien pour objet les besoins généraux des associations bénéficiaires ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2008, article 65736 et 6574.

4 – Achat de jouets aux enfants du personnel communal pour Noël

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité avait décidé l'an dernier à l'occasion des fêtes de Noël d'offrir un jouet aux enfants du personnel âgé de moins de 15 ans.

Il propose de pérenniser cette opération et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Monsieur le Maire explique que cette distribution de jouets aux enfants du personnel pour Noël est à l'initiative de Madame Nicole MORY, adjointe.

Madame MORY explique qu'elle avait trouvé un peu dommage que les enfants du personnel communal n'aient pas leur fête de Noël. Fêtes qui sont organisées partout : dans les écoles, au sein des associations, dans le privé cela se fait un peu partout. Nous avons donc réfléchi à cette question et avons estimé qu'il était plus judicieux d'offrir un jouet à chaque enfant de moins de quinze ans plutôt que d'organiser un spectacle beaucoup plus onéreux.

Monsieur DE SOUSA, conseiller municipal, s'interroge : « qu'entendez-vous par pérenniser ? Qu'on va le faire tous les ans ! » Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur DE SOUSA : je vais être franc je ne vois pas pourquoi on doit se prononcer sur ce point puisque cela se fait partout. Madame MORY précise qu'il faut une délibération du conseil municipal pour pouvoir payer les factures. Monsieur DE SOUSA peut être Monsieur le Maire mais vous avez délégation pour ce genre de choses. Monsieur le Maire rappelle que même pour des questions aussi mineures il n'est pas question d'utiliser la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal. C'est au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'offrir chaque année à l'occasion de Noël un jouet aux enfants du personnel communal âgé de moins de 15 ans.
- Dit que les crédits correspondants seront affectés à l'article 60628 du budget communal.

5 - Maison de l'Emploi – Désignation d'un correspondant du Conseil Municipal pour faire partie d'un réseau d'élus référents « Emploi » du Cambrésis.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'à l'issue d'un séminaire qui s'est tenu le 5 juillet 2007, il a été décidé qu'il appartiendrait à chaque commune de désigner un conseiller municipal ou une conseillère municipale qui assurera les fonctions de référent(e) territorial(e) «Emploi» pour se constituer un maillage fin en réseau du territoire cambrésien. L' élu(e) désigné(e) sera chargé(e) de la liaison «Emploi», il sera le correspondant privilégié des organismes œuvrant dans l'emploi et assurera l'interface avec les élus. Véritable porte parole de son territoire il fera état de ses spécificités et de ses difficultés, comme des souhaits et des ambitions. Il (elle) sera le correspondant du développement de l'emploi local. Il fera part des besoins en ressources «Emploi» auprès de

correspondants connus nominativement et négociera des interventions ponctuelles, justifiées par des demandes locales, il pourra participer à l'élaboration de projets et à l'évaluation des actions. Chargé(e) de la communication auprès du conseil municipal, il sera destinataire des comptes rendus d'activité des associations «Emploi».

Monsieur le Maire propose ensuite la candidature de Madame Jeannine MONNIER-LAPCZYNSKI pour remplir cette fonction de correspondante du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Madame Jeannine MONNIER-LAPCZYNSKI, Conseillère Municipale, en qualité de correspondante du Conseil Municipal pour faire partie du réseau d'élus référents « Emploi » du cambrésis.

6 - Convention à passer avec l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en 2007, le conseil municipal a accordé à l'A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le Logement) une subvention de 150€uros. Ce financement a contribué à la poursuite de ses missions : l'information et le conseil gratuit au public et aux élus sur toutes les questions relatives au logement (renseignements juridiques, financiers, fiscaux et techniques)

Monsieur le Maire explique que cet organisme a pour mission de défendre et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat dans les domaines juridiques, financiers et techniques. Cette information doit donner à l'utilisateur tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action auprès du public est limitée à la seule information à l'exclusion de tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier avec ce public. Les objectifs de l'A.D.I.L. et de la commune sont les suivants : lutter contre l'insalubrité, faciliter l'accès des locataires à un logement décent, permettre le maintien dans le logement : prévenir les expulsions de locataires de bonne foi, favoriser l'accession à la propriété, promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement durable.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Guy LEFEBVRE, adjoint à l'urbanisme. Monsieur LEFEBVRE souhaite apporter quelques informations complémentaires concernant cette structure : « durant l'année 2007 et plus largement depuis 15 mois, il indique qu'il a beaucoup travaillé avec cette association notamment dans le cadre de la lutte contre le logement indigne puisqu'à ce jour j'ai répertorié 14 logements en majorité loués à des prix exorbitants entre 500 et 800€uros. Ces logements se trouvent dans des états désastreux, nous avons donc mis en place un système d'incitation des propriétaires à rénover leur logement par le biais de l'A.D.I.L. et le P.A.C.T. notamment ces propriétaires ont la possibilité de monter des dossiers de subvention type A.N.A.H. pour favoriser la réfection et la réhabilitation de ces logements ; ça c'est pour le côté public. Egalement au niveau de la municipalité, l'A.D.I.L. travaille avec la C.A.C. service logement de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI et la D.D.E. sur l'épineux dossier des ruelles d'Erre. C'est donc un conseil juridique aussi bien pour la municipalité que pour les habitants. J'envoie régulièrement, lors de mes permanences en Mairie, les personnes que je reçois consulter cet organisme.

Monsieur DE SOUSA demande : « concrètement leur action c'est quoi ? conseil juridique ça veut dire quoi ? »

Monsieur Guy LEFEBVRE : « concrètement l'A.D.I.L. est en train de travailler au niveau de la municipalité sur le dossier des ruelles d'Erre : analyse des situations des familles concernées, revente du patrimoine à des bailleurs sociaux spécialisés.

Il s'agit dans ce cas de figure d'un travail juridique de fond. Concernant leur intervention auprès des propriétaires concernés par les problèmes d'insalubrité consultant l'A.D.I.L. pour le montage de dossiers de subventions.

Monsieur DE SOUSA indique qu'il est noté dans les objectifs de l'A.D.I.L. et de la commune « promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement durable est-ce qu'il y a déjà quelque chose d'envisagé au niveau de la commune ? » Monsieur LEFEBVRE lui répond qu'il y a des projets mais comme la compétence logement relève de la C.A.C. il y a des projets dans le cadre du P.L.U. au niveau des nouvelles énergies.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention à passer avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (A.D.I.L.). La participation financière communale sera de 0,14€uro par habitant soit 518€uros pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise son Maire à signer la convention de partenariat à passer avec A.D.I.L. (Agence Départementale d'Information sur le logement)
- fixe la participation financière de la commune pour l'année 2008 à 0,14€uro par habitant.

7 - Location des anciens bureaux et bâtiment appartenant à Monsieur Guy HERLEM, sis. à l'angle des rues Louise MICHEL et du 11 Novembre à ESCAUDŒUVRES.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune est à la recherche de locaux vacants pour héberger diverses associations ainsi qu'une partie des services techniques municipaux. Elle a l'opportunité de prendre en

location les anciens bureaux et un bâtiment appartenant à Monsieur Guy HERLEM, sis, à ESCAUDŒUVRES, à l'angle des rues Louise MICHEL et du 11 Novembre.

Le hangar implanté sur la parcelle cadastrée section AB n° 224, pour une contenance totale de 10 ares 79 centiares est composé de deux niveaux dont seul le rez-de-chaussée fait partie de la location soit environ 200 m². Les anciens bureaux implantés également sur la parcelle cadastrée section AB n° 224 pour une contenance totale de 10 ares 79 centiares sont répartis sur deux niveaux pour une superficie totale de l'ordre de 200 m².

Le bail de location sera conclu pour une durée de 6 années à compter du 1^{er} avril 2008, le montant du logement annuel a été fixé pour le hangar à 3.000 €uros celui des bureaux à 10.200 €uros.

Monsieur le Maire indique que ces locaux en bon état permettront après quelques petits travaux d'accueillir les activités de plusieurs associations communales, le hangar permettra le stockage d'outillage et de matériels des services techniques municipaux.

Il précise qu'il y a un réel souci pour la municipalité de pouvoir offrir des locaux aux associations de la commune. Il cite en exemple le M.K.C. pour lequel Monsieur VANDEVILLE demande depuis un certain temps des locaux adéquats à la pratique du karaté. Concernant les anciens locaux deux associations pourront s'y installer : « La Scaldobrigienne » (association pour la rééducation des personnes ayant eu des accidents cardiaques) ses membres utilisent actuellement la salle ARAGON mais sont obligés de stocker leur matériel coûteux dans les W.C. Il faut y remédier. L'autre association accueillie sera l' « O.M.C.E ». qui a besoin de place pour stocker ses archives. D'autres associations sont en attente de locaux l' « U.N.R.P.A. » de Monsieur MUSY, « Les jeunes talents »... Nous devons régler ces problèmes progressivement. Monsieur DE SOUSA prend la parole : « on a du mal à être contre, tel que c'est présenté, on n'a pas l'adresse, ni les détails concernant ces bâtiments »

Après avoir donné des informations techniques sur ces bâtiments. Monsieur le Maire suggère d'organiser une visite de l'ensemble des bâtiments communaux par le Conseil Municipal. Cette visite aura lieu le samedi 10 mai 2008 au matin.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer pour autoriser son maire à signer le bail de location à passer avec Monsieur Guy HERLEM, bail qui sera établi par Maître Philippe SEVRE, Notaire, installé à CAMBRAI, 16, rue Saint Géry.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise, son Maire à signer le bail de location à passer avec Monsieur Guy HERLEM pour les locaux décrits ci avant,
- dit que le montant des loyers sera affecté à l'article 6132 du budget communal.

La séance est levée à 21 heures.-.